

## Le 11 novembre 1942

Paul Isoard

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/57>

DOI : [10.4000/cdlm.57](https://doi.org/10.4000/cdlm.57)

ISSN : 1773-0201

### Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

### Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2001

Pagination : 187-213

ISSN : 0395-9317

### Référence électronique

Paul Isoard, « Le 11 novembre 1942 », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 62 | 2001, mis en ligne le 15 février 2004, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/57> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.57>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 septembre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Le 11 novembre 1942

Paul Isoard

---

“Citoyens de la Zone Niçoise !”

Fidèles à la parole donnée, nous n’avons jamais manqué aux accords réciproques d’armistice.

Dans le but d’empêcher que le sol de France ne puisse devenir un nouveau théâtre de guerre, à cause de débarquements de forces militaires anglo-américaines, nous occupons temporairement la zone démilitarisée.

Pas un de Vous ne doit penser à d’intentions hostiles de notre côté.”

- 1 C’est par la lecture de ce texte imprimé sur des tracts, lancés à partir d’un avion italien au-dessus de la ville, que les Niçois apprenaient que leur terre était désormais occupée par une armée étrangère et ennemie. C’était le 11 novembre 1942. Le texte portait la signature de son auteur : le général Vercellino, commandant la IV<sup>e</sup> armée.<sup>1</sup>
- 2 La gêne ressentie par l’auteur apparaît dans le vocabulaire utilisé. L’occupation est temporaire et désintéressée. Les *“habitants de la zone de Nice”* sont invités à le comprendre de gré ou, à défaut, de force. Le texte s’achève par une menace précise :  
“l’Italie qui est juste avec ceux qui sont eux-mêmes justes, est quand même implacable avec les rebelles partout où ils se manifestent, où ils se dérobent”.
- 3 Alors que l’armée italienne s’apprêtait à occuper huit départements du sud-est de la France (Var, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Haute Savoie, Alpes Maritimes), l’information en forme d’avertissement était adressée aux Niçois. Le geste laisse supposer que l’occupant, même temporaire et désintéressé, s’inquiétait de l’accueil qui lui serait réservé par une population hostile. Il visait à rassurer. Pour autant il n’empêchait pas le parti fasciste, implanté au sein de la colonie italienne, d’appeler à accueillir *“les compatriotes venus les libérer des Français”*.
- 4 Le moment choisi, le 11 novembre, était pour le moins inopportun. Dans ses mémoires, André Cane, l’historien de Beaulieu écrit :  
“Date symbolique qui marquait, vingt quatre ans plus tôt, une victoire commune et qui, aujourd’hui ajoute un peu plus à notre chagrin et à notre humiliation”.<sup>2</sup>
- 5 L’occupation italienne avait une cause immédiate : le débarquement réussi des troupes anglaises et américaines en Algérie et au Maroc. Les autorités civiles et militaires

françaises avaient ordonné le cessez-le-feu, après des combats de courte durée mais meurtriers. Elles ralliaient le camp des envahisseurs.

- 6 Pour les deux États de l'Axe, cette situation nouvelle autorisait la violation des conditions d'armistice et l'occupation de la totalité du territoire français. Ils pouvaient craindre une réaction comparable des autorités métropolitaines dans l'hypothèse d'un débarquement anglo-américain en Provence. Dans l'immédiat le ralliement d'une partie de l'Afrique du nord mettait en péril les unités allemandes et italiennes engagées en Libye. Il offrait surtout l'occasion de saisir la flotte française de haute-mer mouillée en rade de Toulon.
- 7 Pour l'Italie, cette occupation avait aussi une cause plus lointaine. Elle remontait aux origines de l'unité italienne. Les gouvernements français, ceux du Second empire comme ceux de la IIIe République, avaient surévalué les effets de l'aide française. Ils attendaient donc de l'Italie un alignement permanent et inconditionnel sur la politique européenne déterminée par Paris.
- 8 Les gouvernements italiens voyaient dans cette prétention un produit de ce qu'ils appelaient "*l'arrogance*" française. Pour contrecarrer ce qui leur apparaissait comme une tentative de "*protectorat*", ils se rapprochaient de la puissance dominante en Europe, dans la deuxième moitié du XIXe siècle : l'Empire allemand. Il fascinait une partie de l'élite italienne. Il resserrait ses liens économiques avec la péninsule. A "*l'arrogance*" française s'opposait "*l'ingratitude*" italienne. Fondées sur des comportements de cette nature, les relations entre Paris et Rome ne pouvaient que s'altérer.
- 9 La géographie offrait à l'Italie le choix entre deux options diplomatiques. Elle pouvait s'attacher à la récupération de "*terre irrédente*" septentrionales. Elle se heurtait inévitablement à l'hostilité traditionnelle de l'Autriche. Elle pouvait affirmer sa vocation méditerranéenne par la conquête de "*terres africaines*" là où existait déjà une présence humaine. Elle affrontait alors la France.
- 10 Très habilement Bismarck va aider l'Italie à effectuer son choix en créant un différend émotionnel : la Tunisie. Au moment où en 1881 le chancelier allemand encourageait le gouvernement français à intervenir militairement en Tunisie, il engageait le gouvernement italien à demander, pour maintenir sa neutralité en Europe, des compensations dans la Régence de Tunis :
 

"Il y a là, bien entendu, écrivent Bernstein et Milza, une politique délibérée qui vise à la fois à détourner la France de l'idée de revanche continentale et à brouiller les deux pays latins. Sur ce dernier point la réussite est complète"<sup>3</sup>.
- 11 Il obtenait, en prime, un allègement de la pression militaire française sur les frontières occidentales du IIe Reich, la France devant renforcer ses défenses sur les Alpes en créant, en 1888, des unités spécialisées dans le combat de montagne : les bataillons de chasseurs alpins. Bismarck était un redoutable joueur.
- 12 Il ne cachait pas le mépris qu'il éprouvait pour les Italiens. Il déclarait en 1880 qu'ils :
 

"ressemblaient à ces corbeaux qui se nourrissent de charogne et attendent autour des champs de bataille qu'on leur laisse quelque chose à manger"<sup>4</sup>.
- 13 Il ne manquait pas pourtant de se féliciter de son coup gagnant. En octobre 1881, Humbert 1er rencontrait à Vienne François-Joseph ; le 20 mai 1882 le traité établissant la Triple Alliance était signé dans la capitale autrichienne. S'ouvrait alors une longue période

de crise marquée par les pogroms d'Aigues-Morte en 1893 et de Lyon, en 1894, après l'assassinat par Caserio du président Carnot.

- 14 La réconciliation venait en 1915 avec l'entrée en guerre de l'Italie aux côtés des Alliés. L'alliance était conclue avec le plus offrant, l'Entente ayant accepté par le traité de Londres, le 26 avril, l'essentiel des revendications italiennes sur les "terre irrédente" (Trentin, Sud Tyrol et Trieste) et le contrôle de l'Adriatique (côte dalmate et région de Valona en Albanie).
- 15 La mise en oeuvre effective de ces promesses se heurtait, en 1919, à l'opposition de Wilson attaché au respect du principe des nationalités et de leur droit à disposer d'elles-mêmes. La Conférence de la paix permettait à l'Italie de retrouver certaines terres irrédentes, mais la privait des assises matérielles de son ambition méditerranéenne. Le peuple italien considérait que sa victoire était mutilée :
- "L'Italie de 1919, notent Bernstein et Milza, souffre de frustration collective"<sup>5</sup>.
- 16 Elle provoquait une exaspération nationaliste, une effervescence patriotique et un détachement de la démocratie libérale incapable d'assumer le destin de la nation. La voie était ouverte pour le triomphe fasciste.
- 17 De 1922 à 1938, les relations franco-italiennes évoluaient au gré des circonstances et des initiatives du gouvernement de Rome. Elles passaient par des phases successives de tension et de détente. Elles étaient empoisonnées par une innovation mussolinienne : la revendication lancinante de terres françaises. Elles n'étaient jamais officiellement désignées, mais toujours suggérées par des campagnes de presse, des manifestations à la spontanéité programmée, des travaux qui se voulaient scientifiques ou des déclarations de dignitaires fascistes.
- 18 J-L. Panicacci<sup>6</sup> a relevé les pics de ces accès de fièvre du nouvel irrédentisme. Ils s'expliquaient par un changement de majorité parlementaire en France en 1924 ou par de nouvelles orientations de la politique étrangère de l'Italie, en 1926 et surtout en 1933, avec l'arrivée de Ciano au ministère des Affaires étrangères<sup>7</sup>.
- 19 Le Comté de Nice figurait toujours en bonne place dans la revendication fasciste. Il est évidemment possible d'en trouver l'origine dans l'incontestable blessure des coeurs piémontais ressentie en 1860. Le 28 mars, l'ancien intendant royal à Nice, le Comte Théodore de Santa Rosa écrivait au syndic de la ville, François Malausséna :
- "En Piémont, on sent vivement le sacrifice grave que nous faisons en perdant nos concitoyens de Nice, tandis que de la Savoie on ne parle pas".
- 20 La nostalgie niçoise justifiait dans les manuels, rédigés conformément aux programmes ministériels du 10 octobre 1867, la place du Comté parmi les terres d'Italie "sous la domination de la France"<sup>8</sup>. Il est vrai que, refusant d'exploiter les difficultés des années 1870-1871, le gouvernement de Rome n'avait pas apporté son soutien aux Niçois favorables à la remise en cause des effets de plébiscite de 1860. Les responsables italiens abandonnaient dès lors, par prudence diplomatique, toute pression officielle irrédentiste, laissant à d'autres le soin de la faire éventuellement resurgir.
- 21 En 1915, profitant des nouvelles conditions internationales, la députation provinciale de Cunéo votait une motion demandant une rectification de la frontière. Elle permettait l'annexion du canton de Breil et l'appropriation du cours de la Roya. Elle était publiée par *La Stampa*, le journal de l'influent Giovanni Giolitti et évoqué par l'ambassadeur d'Italie à Paris au cours d'un entretien avec Aristide Briand. Ce dernier était morigéné par le Président Poincaré. Le chef de l'État lui rappelait que "la cession totale ou partielle

*d'une canton français révolterait l'opinion publique*". Les conseils municipaux de Fontan, de Saorge et de Breil, "douloureusement" impressionnés avaient rejeté la prétention italienne, localement renouvelée en 1917, puis momentanément oubliée<sup>9</sup>.

- 22 L'avènement du fascisme, les rodomontades mussoliniennes allaient raviver et exacerber un irrédentisme somnolent et replacer la frontière franco-italienne sur le Var.
- 23 Il se nourrissait de la présence d'une forte colonie italienne (100.000 personnes en 1939) implantée surtout dans les villes du littoral<sup>10</sup> et de l'apparition "spontanée" dans les provinces de la péninsule de "*Gruppi d'Azione Nizzarda*". Ils étaient censés manifester l'existence d'un courant populaire et d'un mouvement d'opinion capables de soutenir la "légitimité" des exigences fascistes.
- 24 Le roi Victor Emmanuel III s'en réjouissait. Il avouait en 1934 à son aide de camp, le général Silvio Scaroni :
- "Eh oui ! Il ne faut jamais laisser tomber des questions comme celles de Nice... Il n'y a rien à faire pour le moment, mais on ne sait jamais. Les situations peuvent changer".
- 25 En 1938, à Munich, Mussolini prenait conscience de la faiblesse, de la pusillanimité, de l'irrésolution de la France. Elle devenait la cible privilégiée. Le coup était porté le 30 novembre 1938. Le nouvel ambassadeur, François Poncet, accrédité la veille, était invité à assister à l'une des dernières séances de la Chambre des députés qui allait devenir celle des faisceaux et des corporations.
- 26 Le Comte Ciano devait y exposer les grandes orientations de la politique étrangère de son pays. L'arrivée théâtrale de Mussolini chauffait la salle. Au moment où Ciano prononçait la phrase attendue :
- "Nous entendons défendre, avec une inflexible fermeté, les intérêts et les aspirations naturelles du peuple italien",
- 27 les députés se levaient en criant : "*Tunisie, Djibouti, Corse, Nice*".
- 28 Ils dévoilaient ainsi au représentant de la République française le contenu des "*aspirazioni naturali*". François Poncet quittait la tribune diplomatique. Il était attendu, devant l'édifice, par un comité d'accueil dont les membres reprenaient les mêmes cris.
- 29 Le Ministre de Suisse interprétait, pour son gouvernement, le sens donné par les Italiens à l'incident auquel il avait assisté :
- "Il y a un pays avec lequel nous avons encore des comptes à régler, un pays vis-à-vis duquel nous n'éprouvons jusqu'à nouvel ordre, qu'une réserve hostile et dont nous voulons des concessions : c'est la France"<sup>11</sup>.
- 30 Pour Romain Rainero :
- La guerre se présentait avant tout, comme l'aboutissement obligé d'une politique d'hostilité inaugurée avec le discours de Ciano du 30 novembre 1938 à propos des revendications territoriales<sup>12</sup>.
- 31 Le Duce arrêtait sa décision dans son memorandum secret du 31 mars 1940 :
- "Le problème n'est pas tellement de savoir si l'Italie entrera ou n'entrera pas en guerre, car l'Italie ne pourra faire autrement qu'entrer en guerre. Il s'agit de savoir quand et comment ; il s'agit dans les limites de l'honneur et de la dignité de retarder le plus possible notre entrée en guerre pour s'y préparer de telle façon que notre intervention soit déterminante"<sup>13</sup>.
- 32 L'effondrement de l'armée française, après la percée de Serdan, oblige Mussolini à entrer en guerre, le 10 juin 1940, hors des "*limites de l'honneur et de la dignité*". Le lendemain, "*l'Éclaireur de Nice*", qui fut pourtant indulgent à l'égard de l'Italie fasciste

tout au long des années 1930<sup>14</sup>, titrait : *Le coup de poignard dans le dos : l'Italie entre en guerre aux côtés des Barbares contre ses anciennes alliées*".

33 L'inquiétude gagnait la population des Alpes-Maritimes. L'ultime tentative italienne, "*l'offensive de la Riviera*", lancée le 21 juin, pour percer le secteur fortifié et occuper le littoral, tournait court en raison de la résistance du XV<sup>e</sup> corps d'armée. La convention de Villa Incisa du 24 juin tenait compte des réalités du terrain. Seuls les territoires conquis dans les Alpes Maritimes : 6750 hectares, dont les communes de Menton et de Fontan, 22.820 habitants, seraient occupés.

34 Cette générosité italienne n'était qu'apparence. Mussolini était persuadé que la guerre était finie et que très vite l'heure des comptes définitifs sonnerait avec l'ouverture des négociations de paix voulue par Hitler. Or la guerre durait et les annexions attendues tardaient à se réaliser. Dans cette perspective, le 11 novembre 1942 était, pour les irrédentistes, un "*événement inouï*", une "*divine surprise*". Elle permettrait enfin de saisir la proie niçoise.

35 En revanche, pour les originaires de l'ancien Comté, unanimes dans le rejet des prétentions fascistes, l'occupation de Nice, reflet d'une illusion, était une erreur historique.

I - Le 11 novembre 1942 était, pour les irrédentistes italiens, un "*événement inouï*"

36 L'auteur d'une brochure anonyme, mais dont l'inspiration est évidente écrivait en 1943 :

"Un événement qui, en d'autre temps, eut paru inouï s'est normalement réalisé le 11 novembre 1942. Ce jour-là, vers 3 heures de l'après-midi, les troupes italiennes entraient à Nice. La Division "Emanuele Filiberto Testa di Ferro" prenait ensuite la garde de notre cité, avec son régiment "Nizza Cavalleria"<sup>15</sup>.

37 Ainsi paraissaient effacées la déception de juin 1940 et l'impatience d'une longue attente.

1 - Le 10 juin 1940 : la déception italienne

38 Les événements de juin 1940 n'avaient pas apporté aux dignitaires du régime comme à l'opinion publique transalpine, conditionnés par les discours belliqueux du Duce<sup>16</sup> et la propagande incessante de multiples officines fascistes, les satisfactions attendues. Ils provoquaient une double déception.

- Déception militaire d'abord

39 Le 19 juin, au moment où la négociation franco-italienne allait commencer, Mussolini ordonnait une offensive générale sur le front des Alpes "*pour pénétrer le plus profondément possible en territoire français*"<sup>17</sup>.

40 La gloire espérée n'était pas moissonnée. L'armée italienne ne connaissait pas l'ivresse de l'avance foudroyante après la rupture de la ligne de défense française et l'irrésistible conquête territoriale de la course au Rhône. Mussolini n'était pas dupe. Il déclarait à Ciano :

"C'est le matériau qui me fait défaut, Michel Ange aussi avait besoin de marbre pour faire ses statues. S'il avait eu seulement de l'argile, il aurait été seulement un céramiste. Un peuple qui a été enclume pendant 16 siècles ne peut pas, en quelques années, devenir marteau"<sup>18</sup>.

41 Il laissait cependant se dérouler une vaste campagne des médias fascistes, célébrer la victoire remportée sur la France et exiger la satisfaction immédiate des "*aspirations naturelles*" du vainqueur.

- 42 L'absence d'une liste officielle des revendications territoriales permettait aux thuriféraires du régime les anticipations les plus audacieuses. En vérité les décisions gouvernementales restaient l'apanage d'un cercle restreint de responsables. L'opinion publique les ignorait et attendait les compensations promises par le fascisme, justifications de l'entrée en guerre de l'Italie et des sacrifices imposés.  
- Déception politique ensuite
- 43 Les gages territoriaux octroyés à l'Italie par la convention d'armistice paraissaient dérisoires au peuple italien compte tenu de l'intense préparation psychologique subie depuis novembre 1938.
- 44 Les historiens ont longtemps expliqué la modération italienne par la pression allemande. Hitler aurait imposé sa loi à Mussolini. Cette explication traditionnelle est remise en cause par l'analyse minutieuse des textes effectuée par Romain Rainero.
- 45 L'ensemble des revendications italiennes était, pour la première fois exposé officiellement le 17 juin 1940 dans un "*cahier de doléances*" rédigé par le ministère des Affaires étrangères pour le Comté Ciano. Il fixait le sort de Nice :  
"La ligne Var-Tinée constitue, du point de vue géographique, la frontière naturelle entre l'Italie et la France".
- 46 L'annexion de l'ancien Comté était réservée à la négociation du traité de paix. Dans l'immédiat, le texte prévoyait les conditions d'armistice à imposer à la France :  
"Occupation, par l'Italie, du territoire français jusqu'à la ligne du Rhône, occupation de la Corse, de la Tunisie et de la Côte française des Somalis".
- 47 Les prétentions italiennes étaient sans commune mesure avec la situation militaire gênante pour le Duce qui rencontrait Hitler le 18 juin 1940 à Munich.
- 48 Ciano notait alors, dans son *Journal* :  
"Mussolini se rend compte que son avis n'a qu'une valeur consultative : la guerre a été gagnée par Hitler, sans concours actif de la part de l'Italie et ainsi c'est Hitler qui mènera les débats. Ceci naturellement le dérange et l'attriste".
- 49 Pourtant le Führer ne fit aucune objection laissant l'Italie libre de fixer, à sa guise, les conditions à imposer à la France. Mussolini rentra à Rome sûr de son soutien Le 21 juin, le Duce approuvait un premier projet d'armistice. Il reprenait l'essentiel des accords de Munich<sup>19</sup>. Or deux jours plus tard, le texte présenté à la délégation française, comparable à celui définitif du 24 juin, était totalement différent. Les troupes italiennes se maintenaient sur "*les lignes atteintes*" au moment de l'entrée en vigueur de la convention d'armistice.
- 50 Comment expliquer le revirement de Mussolini ? Deux réponses ont été données à la question posée.
- 51 - 1) L'explication psychologique fait de Mussolini un chef de guerre humilié et déçu par l'échec de ses troupes, cachant sa blessure d'amour propre derrière une apparence chevaleresque. Telle est l'opinion du général Roatta, chef d'État major, présent à Munich :  
"Il se replia sur lui-même, en proie à un complexe d'infériorité face au Führer, auquel il avait probablement prophétisé on ne sait quels exploits futurs de la part de l'Italie. C'est alors que, dans son dépit, il a voulu montrer qu'il était digne, "grand seigneur", faisant le "geste" de n'occuper, de la France, que les territoires réellement conquis au cours des combats".

52 Alors le maire de Nice, Jean Médecin, avait raison d'écrire au général Olry, commandant l'Armée des Alpes :

“Si notre département a pu éviter l'envahissement et l'occupation, c'est au XV<sup>e</sup> Corps que nous le devons”<sup>20</sup>.

53 - 2) L'explication tactique complète la précédente. Les responsables italiens n'ignoraient pas le mépris éprouvé, à leur égard, par les chefs militaires français. Le général Huntziger, chef de la délégation française à Rethondes, l'avait clairement fait comprendre aux Allemands le 21 juin :

“L'Armée allemande a conquis la France : celle-ci doit donc subir les conséquences de sa défaite. Mais il n'en va pas de même pour ce qui est de l'Italie et la France n'acceptera pas les mêmes conditions”,

54 et surtout l'occupation d'une partie de son territoire.

55 Or l'Italie, comme l'Allemagne, avait intérêt à soutenir le gouvernement de Pétain, prêt à négocier la paix. Des exigences inacceptables risquaient de renforcer le camp des partisans du repli sur l'Afrique du nord ou la crédibilité du général de Gaulle. La mise en oeuvre de l'armistice franco-allemand était, par ailleurs, subordonnée à la signature de l'accord de cessez-le-feu avec l'Italie. Aussi Romain Rainero conclut :

“il semble que les “renonciations” italiennes ne furent rien d'autre que des expédients tactiques momentanés”<sup>21</sup>.

56 Il en voit la preuve dans l'énoncé des revendications italiennes présentées le 7 juillet 1940 : “*Nice, la Corse, Malte*”. Elles sont réaffirmées dans la note remise par le général Vacca Maggiolini, président de la commission italienne d'armistice avec la France (C.I.A.F.) à son homologue allemand, le général Vogl, le 8 juin 1942.

## 2 - L'impatience d'une longue attente

57 Dès le mois de juin 1940, le département des Alpes-Maritimes était placé sous surveillance. Elle était exercée par la C.I.A.F. Dépositaire de la convention d'armistice et délégué de l'ensemble des relations avec le gouvernement de Vichy, elle symbolisait la revanche historique de l'Italie. Elle était victorieuse, elle donnait des ordres, la France était vaincue, elle obéissait. Une délégation française, établie auprès de la C.I.A.F. faisait connaître les desiderata du gouvernement de Vichy et lui transmettait les décisions de la Commission italienne.

58 Le “*ressentiment*” et “*l'aversion*”<sup>22</sup>, éprouvés à l'égard du peuple français, expliquaient l'intransigeance des actes, des propos et des comportements des membres de la Commission. Ils justifiaient la stricte application par la France des clauses de l'armistice.

59 Les attributions de la C.I.A.F., installée à Turin, - le lieu était symbolique - étaient militaires : le règlement et le contrôle de l'exécution des clauses de la Convention : démobilisation, désarmement, démilitarisation, neutralisation, stockage et livraison du matériel et de l'armement imposée à la France. Inévitablement, par ses équipes sur le terrain, elle était amenée à rechercher le renseignement, pour imposer notamment le respect par le gouvernement de Vichy de l'obligation d'interdire tout acte d'hostilité individuel ou collectif à l'égard de l'Italie.

60 En outre, à partir de février 1941, la C.I.A.F. fut chargée de l'assistance et du rapatriement des Italiens de France. De ce fait, elle pouvait participer, là où elle allait s'exercer, à l'activité revendicative de l'Italie.

- 61 Dans ce cadre général, le département des Alpes-Maritimes occupait une place particulière. Sa situation juridico-politique le découpait en trois zones :
- 62 - L'arrondissement de Cannes-Grasse, territoire français, n'était pas revendiqué. Il était soumis au simple contrôle des dispositions militaires.
- 63 - Les "territoires occupés" par l'armée italienne. Ils servaient de laboratoire à la politique d'italianisation forcée qui serait appliquée aux terres irrédentes attribuées à l'Italie par le traité de paix. Le 30 juillet 1940, une ordonnance du Duce en fixait "l'organisation administrative et financière". Elle neutralisait l'exercice de la souveraineté française et visait à modifier la nature du peuplement<sup>23</sup>. Elle était destinée, en vérité, à l'opinion publique italienne. Elle pouvait :
- "situer ce nouvel acte impérialiste de Mussolini dans la ligne de la victoire remportée sur la France et des avantages à en retirer"<sup>24</sup>.
- 64 - L'ancien Comté de Nice situé dans la zone démilitarisée entre les "lignes italiennes les plus avancées et une ligne parallèle de 50 kilomètres" de profondeur, dans l'attente de l'annexion tant désirée.
- 65 Le général Vacca Maggiolini était l'exécutant fidèle des ordres de Mussolini qu'il rencontrait régulièrement. La publication des procès-verbaux de ces audiences permet de connaître les intentions du Duce. L'annexion de la Corse lui paraissait découler de la nature des choses. L'île était italienne par la géographie, le peuplement, la langue. La Savoie, "située au-delà des crêtes alpines" ne l'intéressait plus. En revanche, le sort de Nice le préoccupait.
- 66 Il avait, le 20 juin 1940, nommé à la C.I.A.F. un officier d'origine niçoise, l'amiral d'escadre Ildebrando Goiran. Il était, comme beaucoup d'Italiens, hanté par la "nostalgie niçoise". Il affirmait, en janvier 1942 :
- "Nous savons tous comment et pourquoi Nice nous a été enlevée et nous ne réclamons rien de plus que ce qui nous a été pris à cette époque".
- 67 Alors il imaginait un échange équitable de territoires. Le démembrement de la Belgique permettait d'agrandir la Hollande et de rattacher à la France la Wallonie "plus française que la Bretagne".
- 68 Le 31 mars 1942, Mussolini affirmait encore :
- "La France devrait être persuadée du caractère modeste de nos exigences : en métropole nous ne réclamons pas plus d'un millier de kilomètres carrés",
- 69 soit la superficie du Comté de Nice.
- 70 Cette "restitution" n'était mentionnée qu'en privé car le Duce tenait compte des réalités du conflit. Il avouait le 25 décembre 1941 :
- "On ne doit pas, on ne peut pas, pour le moment, aborder les questions territoriales : elles doivent être renvoyées au moment où la paix sera revenue"<sup>25</sup>.
- 71 A cet égard, la Tunisie était indispensable à la poursuite de l'effort de guerre en Libye. Il envisageait, un moment de s'en emparer de "vive force" en y débarquant ses divisions, si les "Français refusaient de (lui) en concéder l'usage". Vacca Maggiolini le prévenait :
- "une telle mesure de notre part aboutirait à faire tomber toute l'Afrique française, et peut-être la France elle-même, entre les mains des gaullistes".
- 72 Il devait donc ménager le gouvernement de Vichy. Il quittait le général sur ces mots :
- "Souvenez-vous de ceci : la Tunisie, à l'heure actuelle, mérite toutes les contreparties"<sup>26</sup>

- 73 après lui avoir confirmé les ordres donnés en septembre.
- “Il faut donc chloroformer la France, pour qu’elle se tienne tranquille... Il importe d’éviter absolument les frictions et les incidents. Telle est la mission exacte que je vous confie”<sup>27</sup>.
- 74 Elle était difficile à assumer. Evitant lui-même, dans ses propos publics, toute provocation imprudente, le Duce laissait à d’autres le soin de maintenir la pression revendicative italienne. Elle était exercée insidieusement par des cercles culturels, constamment par les médias fascistes et brutalement par les partisans de l’action directe.
- 75 Les familles, nobles et bourgeoises, qui en 1860 avaient opté pour l’Italie s’étaient regroupées en 1910 dans une “*association des descendants de Savoyard et de Niçois italiens*”. Elle avait établi son siège social à Turin, geste symbolique. Elle éditait une revue dont le titre, “*Fert*”, confirmait la fidélité à la Maison de Savoie. De la nostalgie de la patrie perdue, “*Fert*” passait à partir de juin 1940 à l’irrédentisme passionnel<sup>28</sup>.
- 76 L’un de ses collaborateurs d’origine niçoise, le général Guilio de Orestis, fondait à Rome un “*Comitato d’azione per Nizza e Savoia*”. A Bordighera, l’Institut des études ligures, dont le président était Nino Lamboglia, directeur du bureau de culture et de propagande de Menton occupée, développait également les mêmes arguments historiques établissant “*l’italianité*” de Nice. Il agissait en liaison avec la “*Dante Alighieri*” de Nice reconstituée après l’armistice.
- 77 Lamboglia n’était pas un vulgaire nervi, mais un authentique savant. André Cane en trace un saisissant portrait dans ses mémoires :
- “Il est de petite taille, l’air malingre, souffreteux, un visage osseux, avare de sourire. Cet homme encore bien jeune, il n’a pas trente ans, détient une prodigieuse culture qui va de l’épigraphie grecque et romaine à l’histoire de l’empire romain, en céramographie antique, où il s’est déjà acquis une place éminente. Il est aussi l’un des pionniers de l’archéologie sous-marine. Il aborde avec succès la paléographie et la linguistique dialectale. Il apprend avec une rapidité stupéfiante notre langue. Hélas ! Cet intellectuel éminent -comme bien d’autres d’ailleurs- se fait l’apologiste acharné du régime mussolinien dont il épouse autant les thèses que les folles entreprises”<sup>29</sup>.
- 78 Les “*savants*” articles des uns et des autres alimentaient les éditorialistes des grands journaux de la péninsule toujours à l’affût du moindre incident pour se lancer, sans retenue, dans des campagnes. La preuve en est apportée, le 18 septembre 1942, par une décision de Pierre Laval. Il apprenait que son administration postale envisageait l’émission de timbres consacrés à des “*villes françaises*”, parmi lesquelles Nice et Chambéry. Il ordonnait au Secrétaire d’État aux communications :
- “de s’abstenir de choisir pour les vignettes postales des sujets risquant de fournir à l’Italie de nouveaux prétextes à ses polémiques de presse et ses campagnes de radio”.
- 79 Le vrai danger pour la politique confidentielle voulue par Mussolini et imposée à la C.I.A.F. venait, en vérité, du comportement du rejeton d’une illustre famille : Ezio Garibaldi. Ce général de la milice fasciste avait créé, à Rome, en janvier 1941, les “*Gruppi d’Azione Nizzarda*” (G.A.N.).
- 80 Ses membres, estimés à 300 unités dans la zone non occupée des Alpes-Maritimes, provoquaient, note J.L. Panicacci :
- “des incidents délibérés avec des policiers, des membres de la Légion française des combattants ou de simples citoyens”<sup>30</sup>.

81 Garibaldi était influent à Rome grâce à son journal *“Il Nizzardo”* et à la virulence antifrançaise de ses articles. Les méthodes locales des G.A.N. exaspéraient le général Vacca Maggioni qui appréciait moins encore les mentalités contestables et les activités délictueuses de leurs chefs. En dépit des protestations adressées à Mussolini, le Duce hésitait à se désolidariser de Garibaldi et de ses hommes de main. Il insistait pourtant le 17 septembre 1942 auprès du Président de la C.I.A.F. :

“Il importe absolument, lui disait-il, d’éviter de créer ou de laisser surgir avec la France des incidents tels qu’une intervention militaire de notre part serait nécessaire. Au moment opportun, si l’occasion de lancer une intervention de ce type se présente, je ne la laisserai pas échapper”<sup>31</sup>.

82 Le 11 novembre 1942 fut le moment opportun.

#### II - Le 11 novembre 1942 : une erreur historique

83 Pour les puissances de l’Axe l’occupation du littoral méditerranéen français était une nécessité stratégique. Elle empêchait un éventuel débarquement anglo-américain. L’erreur n’était pas militaire, elle était politique. Elle était exposée par l’Amiral Duplat, président de la délégation française auprès de la C.I.A.F., au général Vacca Maggioni, le 14 novembre 1942. Il la jugeait *“grave et tout à fait inexplicable”*.

84 Le gouvernement italien avait laissé la presse *“présenter l’occupation comme une conquête qui venait satisfaire les revendications bien connues”*. L’occupation de la Savoie, région alpine bien éloignée de la Méditerranée, renforçait :

“les appréhensions françaises concernant la réalisation pratique des revendications territoriales de l’Italie fasciste au détriment de la France, programme que les autorités italiennes n’avaient jamais vraiment oublié”<sup>32</sup>.

85 L’erreur était d’autant plus regrettable que le général Vacca Maggioni, lucide et bien informé, avait dès le 13 novembre prévenu son haut état-major :

“La France est plus gaulliste que jamais et, dans les dernières semaines, la propagande dissidente a crû en intensité et en attente”<sup>33</sup>

86 Elle entachera lourdement les relations franco-italiennes au lendemain du conflit car, au plan local, au rejet de la présence italienne succédera un désir de réparation qui aboutissait, en pratique, à une confusion, Italie-fascisme, aux effets redoutables.

#### 1 - Le rejet

87 Il était unanime. L’accueil réservé à l’armée d’occupation fut glacial. Seuls quelques groupes d’Italiens, revêtus de leur chemise noire, se précipitèrent pour acclamer *“les libérateurs”* de la domination française. *“Drôle de manière de manifester leur gratitude à notre pays qui les a reçus”*, notait André Cane.

88 Le quotidien *“Nice-Matin”* publiait, le 31 octobre 1993, un article consacré au sort des Juifs dans les Alpes-Maritimes au moment de l’occupation italienne. Il était illustré par une photo représentant quatre jeunes officiers élégants et rigolards déambulant, sûrs d’eux-mêmes et dominateurs, Promenade des Anglais. La photo voulait justifier la légende : *“Les Italiens à Nice : une occupation à la “manière latine”*.

89 L’image n’est pas totalement inexacte. Un témoin se souvient :

“Il n’est pas jusqu’aux officiers, jolis garçons trop soignés et élégants, dont quelques-uns représentants de l’aristocratie romaine, offrant de fins profils de médailles, qui fussent en état d’inspirer la moindre idée guerrière, tant l’usage immodéré qu’ils faisaient de parfums indiscrets semblait les éloigner du culte de Mars”<sup>34</sup>.

- 90 Alors pourquoi cette occupation a-t-elle été ressentie comme une inacceptable humiliation, laissant à beaucoup de ceux qui l'ont subie comme une blessure inguérissable ? Il est, nous semble-t-il, possible d'en trouver deux raisons.
- 91 - Une raison fondamentale d'abord. La propagande italienne a sous-estimé une donnée fondamentale : l'attachement passionnel de la population niçoise à la France après 80 ans de vie commune. Pour les thuriféraires du régime l'histoire s'arrêtait à 1860. La preuve en est apportée par l'ouvrage collectif : "*Nizza nella storia*" publié en février 1943 par l'Institut d'études ligures de Bordighera pour étayer l'italianité de Nice.
- 92 Les Niçois n'étaient pas des nationalistes agressifs -la déclaration de guerre du 10 juin 1940 n'avait provoqué aucun débordement xénophobe-, mais des patriotes sentimentaux. Ils n'étaient plus Français par le droit du sol, en vertu du traité de Turin, mais par le sang versé de 1914 à 1918. Dans une lettre adressée au professeur Latouche, Jean Médecin, après avoir évoqué le rôle du *Nizzardo* :
- "l'ignoble journal de propagande italienne publié à Rome et qui arrivait à Nice par ballots" *notait avec fierté* : "c'est un honneur pour les Niçois qu'il n'ait pas réussi à saisir dans leur patriotisme français, tout le temps de l'occupation, une défaillance, si minime qu'elle fut et de quelque genre que ce soit, qu'on pût exploiter contre eux"<sup>35</sup>.
- 93 De juin 1940 à novembre 1942, les membres de l'organisation fasciste locale, plus ou moins encouragés par le zèle de certains officiels de la commission d'armistice établie dans la cité, diffusaient périodiquement des rumeurs pouvant laisser croire à l'organisation d'une "*marche sur Nice*", comparable à celle sur Rome en 1922, ou d'un coup de force identique à celui réalisé à Fiume en 1919. Elles provoquaient, chez les niçois, un sentiment de révolte. Il était parfaitement exprimé, en mai 1941, par une proclamation rédigée par le doyen des secrétaires généraux de l'administration municipale, Louis Bonfiglio :
- "Nous ne nourrissons aucune haine contre l'Italie à laquelle nous rattachent bien des liens de sang, de culture et d'intérêts. Mais nous sommes Français et voulons rester Français....  
Nous avons fait notre devoir si nous avons fait savoir :  
A l'Italie, que nous considérons ses prétentions comme un attentat contre les consciences.  
A la France, que moins que jamais, en ces heures où le malheur s'est abattu sur elle, nous ne voulons être séparés du pays qui est notre Patrie et pour laquelle dix mille des nôtres sont tombés en 1914-1918.  
Au monde que, dans ce petit coin de terre, il resterait une plaie ouverte et saignante, si Nice, qui n'a pas été conquise, était par la violence, arrachée à la France, sa Patrie !"<sup>36</sup>
- 94 Tout était dit dans ce texte, même si la censure interdisait la diffusion. Durant la même période, de multiples gestes confirmaient publiquement le patriotisme français des Niçois.
- 95 Deux ouvrages paraissaient en 1940, façonnés par l'imprimerie de l'Éclaireur, acte symbolique car ce journal n'avait pas caché ses sympathies pour l'Italie fasciste, même s'il déplorait les campagnes irrédentistes. Ils s'inscrivaient dans une littérature constante démontrant la "*nationalité*" française de Nice.
- 96 Leur publication prenait, après les événements de 1940 une portée autrement plus significative. Ils étaient signés par deux originaires du Comté : Adrien Ciais et Louis Cappatti<sup>37</sup>, ce dernier notable et érudit niçois connu, était membre de l'*Acadèmia*

*nissarda*. Il avait voulu, dans les années 1920, avec d'autres Niçois, attachés au particularisme de leur province, exprimer sa différence. Il s'écartait de l'opinion majoritaire au sein de l'*Acadèmia*, soucieuse de contrecarrer les prétentions fascistes par l'affirmation de la "*provençalité*" du Comté. Il animait, dans ce dessein, une revue fondée en 1903, "*l'Armanac nissart*", rivale mouchetée de "*Nice-historique*".

97 Le débat portait notamment sur la graphie du dialecte local. Était-elle autochtone ou devait-elle être mistralienne ? Il laissait publier, en 1931, dans sa revue, un texte de 1860 rédigé selon la graphie archaïque. Hélas, pour les responsables de l'*Armanac*, le texte était dans le fond une apologie de l'italianité de Nice et un tissu d'injures à l'égard de la France, un "*torchon*", selon le docteur Gasiglia, alors président de l'*Acadèmia*.

98 Elle fut intransigeante car le moment était mal choisi en raison d'une poussée de fièvre irrédente au-delà des Alpes. Les responsables de l'*Armanac* avaient commis une faute lourde. Ils devaient le reconnaître. Blessé par la suspicion, Louis Cappatti, ancien combattant de la Grande guerre, cessait en 1934 d'apporter sa collaboration à "*Fert*" et, en novembre 1940, publiait sa courageuse démonstration : "*Nice est bien française*".

99 L'*acadèmia* niçoise avait, le 24 juin 1933, répondu par une déclaration solennelle aux accusations injurieuses de la presse fasciste l'accusant de trahir sa véritable patrie. Rappelant le choix effectué en 1860 le texte prévenait :

"Il faut que l'on sache bien en Italie que nous ne renierons jamais la signature de nos pères... La mort glorieuse des milliers de fils de Nice et de notre ancien Comté, tombés au champ d'honneur pour la France en témoigne".

100 La tragédie de 1940 lui offrait l'occasion d'en apporter la preuve. Le 15 avril 1941, un questionnaire était adressé à tous les maires des communes du Comté pour recenser et retrouver les familles niçoises installées dans le pays en 1860. La circulaire accompagnant le questionnaire était sans équivoque,

"Il s'agit de prouver que les fils et les petits-fils de ceux qui, en 1860, se donnèrent librement à la France n'ont pas varié dans leur sentiments et sont restés fidèles à leur patrie à leur sol".<sup>38</sup>

101 L'attachement manifesté à la personne du Maréchal Pétain, l'adhésion à la Légion française des combattants, la participation aux célébrations patriotiques voulues par le gouvernement de Vichy, étaient pour les Niçois, comme d'ailleurs pour les Savoyards<sup>39</sup>, des actes d'allégeance à la France. C'est d'ailleurs, bien ainsi, que le comprenaient avec dépit, les membres de la commission italienne d'armistice. Le vainqueur de Verdun ne pouvait pas accepter l'atteinte à l'intégrité du territoire. Quand la population prendra conscience de la faiblesse de la digue, elle se détachera d'un régime dont l'idéologie n'avait séduit qu'une minorité d'agités dont la plupart, d'ailleurs, n'étaient pas des niçois d'origine.

102 Le rapport adressé par Jean Médecin au préfet, en mai 1941, le confirmait :

"Le gouvernement qui proteste ouvertement contre les agressions anglaises, ne peut, ne veut, ou ne doit rien faire contre les prétentions italiennes... C'est ce qui porte beaucoup de gens à souhaiter la victoire des adversaires de l'Axe car disent-ils, mieux vaut vivre Français grâce aux anglais que devenir Italien à cause d'une victoire allemande. Devant choisir entre sa foi révolutionnaire-nationale et sa nationalité, le Niçois n'hésite pas. Il veut rester Français et il s'éloigne de ceux dont la politique semble vouloir abandonner Nice et sa région".<sup>40</sup>

103 - Une deuxième raison, conjoncturelle, expliquait le sentiment d'humiliation ressenti par les Niçois constatant l'occupation de leur terre par une armée dont les chefs entretenaient encore l'illusion de la victoire remportée sur la France<sup>41</sup> : le choix du

moment. La population connaissait les difficultés et les échecs italiens en Afrique orientale, en Libye, en Grèce et en Yougoslavie. Nul n'ignorait les sauvetages effectués par l'armée allemande réduisant l'allié italien à l'état de supplétif encombrant.

- 104 L'occupation apparaissant comme un signe de faiblesse, la prétention et la suffisance de l'occupant irritaient ceux qui les subissaient. L'écoute attentive, dans le secret des foyers, de l'émission française de la B.B.C. entretenait l'espérance. Le 12 février 1943, le général Vacca Maggiolini affirmait à Mussolini :

“La population française déteste les Allemands et les Italiens, et peut-être nous plus encore que les premiers ; elle suit le déroulement des opérations avec une confiance qui croît, chaque jour, dans la victoire des Anglo-saxons”<sup>42</sup>.

- 105 Le propos ne pouvait que confirmer l'opinion du Duce révélée quelques mois plus tôt, en octobre 1942, au président de la C.I.A.F.

“Les Français n'ont besoin d'aucun motif particulier pour être gaullistes. Ils le sont et se tournent contre nous par un sentiment naturel, qui s'explique aisément. Si j'étais Français, je serais certainement gaulliste”<sup>43</sup>.

- 106 Le ressentiment des Niçois se manifestait par une réaction complexe, mélange d'incrédulité et d'hostilité.

- 107 Incrédulité d'abord à l'égard de la valeur militaire d'une armée qui très vite démontrait ses lacunes et ses faiblesses : insuffisance des équipements et de l'armement<sup>44</sup>, combativité fortement émoussée d'une troupe conscient de l'inutilité d'une guerre imposée par la mégalomanie d'un homme. Elle durait ; or, Mussolini l'avait prédit en mars 1940 :

“L'Italie ne peut pas faire une guerre longue, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas dépenser des centaines de milliards comme sont contraints de le faire actuellement les pays belligérants”<sup>45</sup>.

- 108 Il en était réduit, en février 1943, à prescrire le pillage à ses soldats :

“Il est nécessaire que vous ratissiez tout ce que vous pourrez, tout ce que vous trouverez, et que vous l'envoyiez en Italie”<sup>46</sup>.

- 109 Hostilité ensuite, suscitée par le décalage entre une situation militaire de plus en plus compromise et l'entêtement irréaliste des autorités italiennes continuant à soutenir les revendications territoriales fascistes. Un memorandum du 6 décembre 1942, adressé par la présidence de la C.I.A.F. au haut Etat-Major, précisait les frontières du Comté de Nice car “il importait de toute urgence de définir le contour le plus avantageux pour l'Italie”.

- 110 En février 1943, Nino Lamboglia, devenu le président de la section niçoise de la Dante Alighieri, publiait “Nizza nella storia”. Ezio Garibaldi s'obstinait, dans son journal *Il Nizzardo*, à dénoncer l'influence néfaste de Jean médecin, de Mgr Paul Rémond, du préfet Ribière et la trahison de Louis Cappatti et de *l'Academia nissarda*. Cette dernière était même menacée de dissolution, par les sbires des groupes garibaldiens, pour avoir violé ses statuts interdisant tout engagement politique. Il soutenait, plus que jamais, les “groupes d'action niçoise” dont les excès accentuaient le raidissement de la population.

- 111 Leurs membres servaient d'hommes de main aux autorités militaires, mais également à l'O.V.R.A. (Organizzazione di Vigilanza e di Repressione dell'Antifascismo), la police politique du régime. Ils se livraient à des arrestations arbitraires. Les victimes de ce genre d'opérations étaient incarcérés et torturés dans les locaux de l'ancien consulat général, provoquant les protestations renouvelées du préfet. Le 11 décembre 1942, il attirait “tout particulièrement” l'attention du général Vercellino sur :

“les répercussions fâcheuses que le renouvellement de pareils attentats pourrait avoir sur l'état d'esprit de la population du Département. Cette population n'a pas, en effet, ignoré les détails des agressions qui ont été commises à l'intérieur du Consulat”<sup>47</sup>

- 112 La “*Casa d'Italia*” cristallisait la haine des Niçois à l'égard du fascisme italien. Lieu de détention et de persécutions, elle apparaissait aussi comme la source de la propagande antifrançaise, assurant la nourriture des esprits, mais aussi des corps dans une région où le ravitaillement était précaire. Les immigrés, convaincus ou complaisants, y trouvaient encouragements politiques et profit matériels. Les Niçois ne supportaient plus leur insolence.
- 113 Les premiers actes spectaculaires de la résistance armée, attentats en avril et en juillet 1943, étaient sévèrement réprimés. La rafle effectuée dans la nuit du 5 au 6 mai entraînait l'arrestation et l'internement de 150 Niçois.
- 114 Ils étaient rejoints par une centaine de prisonniers détenus à Sospel et emprisonnés dans un fort de l'Esseillon en Savoie, après jugement par un tribunal militaire<sup>48</sup>.
- 115 Le préfet, une fois encore, prévenait le général Vercellino, des dangers  
 “de la continuation d'une politique qui conduirait dans les camps d'internement italiens, sans explication, les notables niçois”<sup>49</sup>.
- 116 L'arrestation du docteur Ardoin, médecin apprécié de ses concitoyens, était exemplaire. Ce septuagénaire, dont la discrétion cachait la détermination, était par les inscriptions “*Nizza nostra*” sur les murs à proximité de son domicile. Il y ajoutait, pris de rage, une inscription vengeresse “*Maï più*”. Il était arrêté par les carabiniers, mis au secret et détenu pendant plus d'un mois.<sup>50</sup>
- 117 Trois personnalités : le préfet des Alpes-Maritimes, l'évêque et le maire de Nice, excédaient les autorités italiennes.
- 118 Marcel Ribière, conseiller d'Etat détaché dans l'administration préfectorale, réagissait en juriste. Il interprétait strictement les clauses de la convention de Villa Incisa. L'armée italienne n'était pas en occupation, mais en “opérations”. Elle devait respecter la souveraineté territoriale du gouvernement français<sup>51</sup>. Ses protestations virulentes étaient justifiées mais, poussant jusqu'à son terme la logique de son attitude et s'abandonnant à son zèle vichyste, il laissait le beau rôle aux Italiens dans la défense des Juifs réfugiés dans les Alpes-Maritimes. De guerre lasse, il démissionnait en mai 1943.
- 119 L'effet de la popularité de Mgr Paul Rémond inquiétait les autorités italiennes. Membre de la commission locale d'armistice, Silvio Camerani, ancien consul général, rédigeait, à la demande de ses supérieurs, deux rapports en octobre 1940 et en mars 1941 sur “*l'attitude du clergé du diocèse de Nice à l'égard de l'Italie*”<sup>52</sup>. Le portrait de l'évêque était haineux, son comportement consciemment déformé. La conclusion s'imposait d'elle-même :  
 “Il est hors de doute que Mgr Rémond ne pourrait continuer à être évêque dans une Nice italienne”.
- 120 Jean Médecin était, à juste titre considéré par les occupants comme un ennemi irréductible et irrécupérable. Ses comportements politiques ou électoraux d'avant-guerre<sup>53</sup>, sa pratique du pouvoir municipal était parfois contestables. Son patriotisme français fut sans faille. En 1938, il affirmait en présence du Ministre de la Justice du gouvernement Daladier :

“Nice doit tout à la France, Nice attend tout de la France, Nice donne tout à la France. Monsieur le Ministre de la Justice, dites au Président du Conseil que ce pays est français et qu’il n’a d’autre idéal que la France.”

121 Au mois de juin 1940, dès le déclenchement des hostilités sur le front des Alpes, le maire de Nice, dans une proclamation affichée sur les murs de la ville, affirmait sa confiance et sa détermination. Le texte s’achevait par un cri : “*Vive la France!*”<sup>54</sup>.

122 En mai 1943, Nicot de Villemain, conservateur du Musée Masséna, recevait la visite de Nino Lamboglia accompagné par un officier de l’état-major du général Vercellino. Ils souhaitaient photographier diverses pièces et documents concernant l’histoire de Nice. Excipant de sa qualité de fonctionnaire municipal, Nicot de Villemain affirmait devoir consulter le maire. Dans ses “*Mémoires*” il raconte son entrevue, le 28 mai 1943, avec Jean Médecin :

“Dès que j’eus exposé au maire le but de ma visite, il fut fort irrité contre la demande de l’officier italien (*demande dont il devinait aisément le motif: propagande italienne*) s’indigna contre les Italiens dont il se “*foutait royalement*” et qui seront rapidement reconduits chez eux à coups de pied dans le c...”<sup>55</sup>

123 On comprend que le général Vercellino ait demandé et obtenu, du gouvernement de Vichy, sa destitution le 22 juillet 1943.<sup>56</sup> Elle intervenait au moment même où Mussolini était victime de ses anciens subordonnés (25 juillet 1943).

## 2 - La réparation

124 Les Niçois n’oubliaient pas la mortification qu’ils avaient subie, même si des scènes de fraternisation saluaient la perte d’un ennemi changeant de camp.

125 - La réparation morale leur était fournie par l’annonce, le 8 septembre, de la signature de l’armistice à Cassibile qui est, en fait, une véritable capitulation mal négociée.<sup>57</sup> Elle était ressentie par la population de l’Ancien Comté comme une revanche du destin. Elle était accueillie avec un profond soulagement car elle mettait un terme aux revendications territoriales fascistes. L’hypothèque est levée<sup>58</sup> dans la joie populaire.<sup>59</sup>

126 La surprise succédait très vite au soulagement. Les Niçois, stupéfaits, assaient à la déroute d’une armée abandonnant, dans sa fuite, armes, munitions, équipement et nourriture. Ils se croyaient libres. A Menton, le Préfet rétablissait l’autorité française dans l’enthousiasme général. L’euphorie fut de courte, l’armée allemande arrivait, la guerre continuait. Une nouvelle crainte se répandait dans les esprits, celle de la force brutale et impitoyable que les Niçois voyaient se déployer dans leur cité, à la recherche des Juifs.

127 Il semble impossible, avec le recul du temps, de porter un jugement objectif sur l’attitude italienne à l’égard des Juifs dans les Alpes-Maritimes.<sup>60</sup> Les historiens s’accordent, aujourd’hui, pour affirmer que le peuple italien n’était pas foncièrement antisémite. Le régime fasciste déplorait la politique “*raciste*” de l’Allemagne, se contentant d’une politique “*raciale*” fondement de sa revendication sur Nice et la Corse.

128 Pourtant, écrit Ralph Schor :

“à partir de 1938, le raidissement totalitaire du fascisme et l’alignement sur l’allié nazi, amenèrent un revirement de la politique suivie à l’égard des Juifs”.<sup>61</sup>

129 Le régime élaborait une législation discriminatoire pour les Italiens juifs et donnait aux juifs étrangers six mois pour quitter le pays. Ils avaient une terre d’asile possible, la France, au moment où elle recevait aussi les républicains espagnols vaincus. Le législateur français s’efforçait de restreindre l’accès du territoire, mais les textes adaptés étaient d’application difficile. Tel était le cas dans les Alpes-Maritimes, pour les

Juifs essayant de franchir, clandestinement, la frontière. Ils étaient appréhendés, internés avant d'être jugés. Ils bénéficiaient de la sympathie et de l'aide des élus et de la population.

130 La raison en est donnée par Ralph Schor :

“Les revendications territoriales pesant sur le Comté de Nice donnaient très mauvaise presse au Duce et valaient, par réaction, une sympathie spontanée à ceux qu'ils pourchassait”.

131 En 1942-1943, les Italiens s'établissaient protecteurs des juifs de l'ancien Comté. Assurément le Duce tenait à se démarquer d'un allié de plus en plus méprisant ; l'entrée en guerre des Etats-unis offrait aussi à Rome un nouveau sujet de réflexion. La cause réelle de cette sympathie retrouvée pour le peuple juif n'était-elle pas, en vérité, l'occasion rêvée de contester la souveraineté française sur une terre revendiquée?

132 Le jeu italien, quels qu'en soient les motifs semble avoir eu pour effet final de livrer, sans défense, des milliers de Juifs aux sbires de la Gestapo et aux S.S. qui allaient sévir sous la direction d'Aloïs Brünner. Sa chasse fut, en partie, infructueuse : 2170 déportés, alors que la communauté juive comportait, en juin 1943, 20 000 personnes, en raison de l'obstruction du nouveau préfet qui sera déporté, de la solidarité des Niçois, du soutien des catholiques et de leur évêque. Serge Klarsfeld voit la preuve que, dans un environnement hostile, sans le concours de la police française, la persécution nazie pouvait être entravée.<sup>62</sup>

133 - La réparation politique venait avec la libération partielle du département en 1944. Elle risquait de s'effectuer dans des conditions difficiles car le comportement de certains immigrés avait provoqué, dans les esprits, une assimilation regrettable : Italie-fascisme. Or la communauté italienne, n'était pas homogène.

134 Il convient évidemment de mettre à part les familles francisées par la naissance sur le sol français, l'assimilation culturelle et le passage sous les drapeaux. Celles-là eurent un comportement loyal. Peut-être certaines personnalités, sûres d'être niçoises, ont-elles été contactées pour assumer des fonctions d'autorité ou de représentation dans une Nice italienne? Rien sur ce point n'est établi et nul, à notre connaissance, n'en fit confidence.

135 Les comportements des immigrés de fraîche date furent variables. Certains naturalisés, sollicités par les services consulaires, se laissèrent convaincre de l'inutilité de conserver la nationalité d'un pays vaincu. d'autres, au contraire, furent d'une parfaite fidélité. Les adversaires du régime, ayant fui la persécution politique, furent avec l'occupation, rattrapés par leurs bourreaux et, de nouveau, victimes de leurs brimades.

136 Les admirateurs du Duce avaient révélé leur inclination naturelle en adhérant au *fascio* de Nice créé en novembre 1922. Ils ne cachèrent pas leur jubilation, le 11 novembre 1942, forts du parrainage de Garibaldi. Clément Vasserot, secrétaire général de la Préfecture en témoigne :

“Quelques fascistes italiens habitant Nice arborèrent la chemise noire du “fascio”, quelques jeunes filles de la colonie offrirent des fleurs à l'avant garde des troupes d'occupation, aux acclamations se mêlèrent des chants rituels. Le lendemain des gerbes de fleurs furent déposées en cortège à Garibaldi, le patriote italien né à Nice”.<sup>63</sup>

137 Ils donnaient de l'Italie un visage haineux d'une inutile arrogance. Les fascistes locaux avaient empoisonné la relation franco-italienne. La méfiance subsistait encore en 1944-1945, même à l'égard des antifascistes priés de se soumettre au respect de la loi

française et de laisser les autorités officielles procéder à l'épuration de leur communauté.<sup>64</sup>

- 138 En octobre 1944, le rapport d'une commission d'enquête du Comité départemental de libération affirmait :

“La Casa d'Italia ayant toujours représenté aux yeux de nos populations locales la politique d'expansion de l'Italie fasciste en créant ou en développant l'esprit irrédentiste parmi beaucoup de pauvres familles italiennes abusées par une propagande insidieuse et qui disposait de moyens de pression persuasifs, le maintien de privilèges quelconques à cette Maison dans laquelle cet esprit et cette politique ont toujours été à l'honneur, ne paraît plus justifié”.<sup>65</sup>

- 139 Les violences de fascistes bien connus expliquaient la rudesse de certains règlements de compte.<sup>66</sup> Dans le discours qu'il prononçait à Nice, le 9 avril 1945, le général de Gaulle prenait acte du fait historique :

“Qu'ils étaient naïfs en même temps qu'insolents ceux qui avaient prétendu qu'on pourrait arracher Nice à la France!”

- 140 Il mettait en garde les activistes de l'épuration :

“Dès maintenant les règlements se font entre peuples et ne se font pas entre individus. Il serait indigne de Nice, que le peuple français vainqueur aille s'en prendre à tels ou tels individus.”

- 141 Le problème se réglerait donc d'Etat à Etat.

- 142 - La réparation territoriale sera acquise avec le traité de paix du 10 février 1947. Les communes de Tende et de la Brigue retrouvaient le Comté de Nice dont ils avaient été séparés en 1860. Les résultats du plébiscite de l'époque étaient confirmés par celui du 12 octobre 1947. Situation paradoxale. L'Italie qui était entrée en guerre en 1940 pour obtenir la satisfaction de ses ambitions territoriales, perdait deux villages alpins. Elle en rendait responsable la France. Comme l'écrivait alors le professeur Suzanne Bastid, dont la famille avait payé un lourd tribut pour la libération de notre pays :

“A aucun moment le souvenir n'a subsisté des revendications territoriales à l'égard de la France, de l'incorporation de Menton, et aussi des difficultés faites aux communes françaises des vallées de la Tinée et de la Vésubie”.<sup>67</sup>

- 143 Tout était oublié par les uns au nom d'une “Italie nouvelle”<sup>68</sup>, rien n'était oublié par les autres. “*Sait-on bien ce qu'à été l'occupation italienne dans les Alpes-Maritimes?*” interrogeait Jean Médecin dans son intervention, en janvier 1946, devant l'Assemblée nationale constituante.

“On a attenté, avec autant d'impudence, à la conscience française de la population qu'au respect de la personne humaine. Menton, en violation flagrante des conditions d'armistice, a été traitée cyniquement comme une commune italienne. Nice a été livrée à une double équipe de machinateurs : les sbires de l'O.V.R.A., digne pendant de la Gestapo, qui, volontiers doublés d'aigrefins, travaillaient sur les individus et sur les biens, et les scribes de la propagande, folliculaires en service commandé ou érudits stipendiés”.<sup>69</sup>

## NOTES

1. - Le texte était bilingue. La traduction française du texte italien est donné par Romain Rainero. "La Commission italienne d'armistice avec la France de Vichy et l'Italie de Mussolini, 10 juin 1940 - 8 septembre 1943". Service historique de l'Armée de terre. Paris, 1955, p. 309-310. Voir texte original en français dans Clément Vasserot. "Mémorial souvenirs d'un préfet résistant sous l'occupation et après." 1975.
2. - A. Cane, *La Tibla*, Nice 1994, p. 175.
3. - S. Bernstein et P. Milza, *L'Italie contemporaine, du Risorgimento à la chute du fascisme*, A. Colin, Paris, 1995, p. 118.
4. - S. Bernstein et P. Milza, *op. cit.*, p. 118
5. - *Ibid*, p. 232
6. - J-L. Panicacci, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945*, Ed. Serre, Nice 1ère édition 1989, p. 14
7. - Gisèle Viarino, *Le comte Ciano et la politique étrangère de l'Italie fasciste*, Mémoire DES Sciences Politiques, Nice 1966.
8. - A. Brachet, *L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas*, Paris, Marion et Flammarion, 1883, p. 38
9. - Ch Botton, *Histoire de Breil et des Breillois*, Les éditions du Cabri, Nice, 1996, p. 212-214. La commission italienne d'armistice, en juillet 1940, lors de la discussion de la ligne délimitant un territoire occupé des Alpes-Maritimes, avait tenté d'obtenir, "pour des raisons de commodité de circulation et de ravitaillement", un élargissement de la zone effectivement conquise. Un membre de la délégation française auprès de la C.I.A.F. adressait à l'Amiral Duplat une note dans laquelle, après avoir rappelé la démarche effectuée en 1915, il observait : "je constate que les Italiens occupant Saorge et Fontan, demandent à atteindre le chef-lieu (Breil), ce qui mettra entre leurs mains la totalité de ce canton qu'ils ont revendiqué il y a 22 ans (Note de Henry Mouchet à l'Amiral Duplat, président de la délégation française à la C.I.A.F., Tirin, 6 juillet 1940), A.D.A.M.
10. - R. Schor, Italiens des villes. Italiens des champs. L'accueil des immigrés italiens dans les Alpes-Maritimes et dans le sud-est (1919-1939) *Recherches Régionales*, Nice, 1982 . 1, p. 45-64
11. - P. Guichonnet, "Mussolini voulait-il reprendre la Savoie à la France?", *Académie chablaisienne*, Thonon, 1995, p. 74
12. - R. Rainero, *op. cit.*, p.8
13. - R. Rainero, *op. cit.*, p. 10
14. - F. Eleuche, "L'Eclaireur de Nice et de l'Italie", *Recherches Régionales, A.D.A.M.*, 1964, n°2, p. 35-46. Voir pour "Le Petit Niçois", Nadine Bovis, *Le Petit Niçois et l'Italie (1919-1939)*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Nice, 1985, p. 77-82, p. 215-222
15. - C.P.N., *L'avenir de Nice*, Nice, 1943, p. 1
16. - Le discours public, annonçant l'entrée en guerre de l'Italie, produit par Mussolini, s'achevait par l'appel aux armes : "Peuple italien, cours aux armes et prouve ta ténacité, ton courage et ta valeur". *L'Eclaireur de Nice*, 11 juin 1940.
17. - R. Rainero, *op. cit.*, p. 29. Sur le déroulement des opérations militaires, voir E. Plan et E. Lefèvre, "La bataille des Alpes. 10-25 juin 1940. L'armée invaincue." Lavauzelle, Paris 1982
18. - R. Rainero, *op. cit.*, p. 15

19. - R. Rainero, *op. cit.*, p. 353
20. - “Nice et la guerre de 1914-1918”, *Nice Historique*, octobre-décembre, 1988
21. - R. Rainero, *op. cit.*, p.32
22. - Dans une note rédigée le 8 juin et remise aux Allemands de la Commission d’armistice, le général Vacca Maggiolini écrit : “Celui qui ne connaît pas parfaitement l’histoire de l’Italie a parfois du mal à comprendre comment a pu s’enraciner et se diffuser, en Italie, le ressentiment contre les Français et la profondeur de l’intolérance et de l’aversion envers un peuple avec lequel existent une parenté de sang et de multiples liens.” R. Rainero, *op. cit.*, p. 560
23. - J-L. Panicacci, “Menton et les Mentonnais de 1939 à 1945”. *Recherches Régionales, A.D.A.M.* 1981, n°1, p. 1-43. L’ordonnance du Duce du 30 juillet 1940 est publiée par R. Rainero, *op. cit.* Document n°9 p. 407
24. - R. Rainero, *op. cit.*, p. 77
25. - Procès-verbal de la rencontre entre le Duce et le général Vacca Maggiolini, 25 décembre 1941, R. Rainero *op. cit.*, document n°38, p. 516
26. - Rencontre du 25 décembre 1941, document n°38, p. 517
27. - Procès-verbal de la rencontre entre le Duce et le général Vacca Maggiolini, 5 septembre 1941, document n° 30, R. Rainero *op. cit.*, p. 488
28. - O. Vernier, “Historiographie et nostalgie : Fert. La revue des Italiens de souche savoyarde et niçoise (1910-1966)”, *Mélanges Paul Gonnet*, Université de Nice 1989, p. 273-279
29. - A. Cane, *op. cit.*, p. 177
30. - J-L. Panicacci, *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945* Ed. Serre, Nice, p. 143
31. - Procès-verbal de la rencontre du Duce avec le général Vacca Maggiolini, document n° 53, R. Rainero, *op. cit.*, p. 571
32. - Cité par R. Rainero, *op. cit.*, p. 310
33. - Rapport du général Vacca Maggiolini, cité par R. Rainero, *op. cit.*, p. 308
34. - Clément Vasserot, *op. cit.*, p. 25
35. - Fonds Latouche, A.D.A.M. 22 J.9. Correspondance avec Jean Médecin. Voir J-L. Panicacci, “Un journal irrédentiste sous l’occupation : Il Nizzardo”, *Cahiers de la Méditerranée*, Nice n° 33-34, décembre 1986-juin 1987, p. 143-158
36. - Bibliothèque de Cessole. Musée Masséna. Nice
37. - Adrien Ciais *Nice et la France. 1388-1793-1860. Documents et Références.* Imprimerie de l’Eclaireur, Nice, 1940. L. Cappatti, *Nice est bien française* . Nice, novembre 1940. Voir A. Ruggiero, “1939-1940. Comment prouver que Nice est bien française”. *Cahiers de la Méditerranée*, N° 33-34, *op. cit.*, p. 127-142. P. Isoart et J. Basso, “Nice, la Provence et la France dans l’historiographie et le discours politique, 1860-1940”. *Nice Historique*, janvier-mars 1990 p. 35-43.
38. - P. Isoart et P. Malausséna, “L’identité niçoise et l’Académia nissarda” *Cahiers de la Méditerranée* Nice, 1992, p. 191-218
39. - P. Guichonnet, *op. cit.*, p. 66-69
40. - J-L. Panicacci, *op. cit.*, p. 134. Voir aussi du même auteur, “Les Alpes-Maritimes” in J-P. Azema et F. Bedarida, *Vichy et les Français*. I.H.T.P., Fayard, Paris, 1992.
41. - Le général Vacca Magiolini adresse un mémorandum au général Vercellino le 31 décembre 1942 : “La commission d’armistice est l’unique structure qui incarne de façon officielle et incontestable la position de suprématie de l’Italie victorieuse sur la France vaincue”. R.Rainero, *op. cit.*, p. 321.

42. - Procès-verbal de la rencontre du Duce avec le général Vacca Magiolini, 12 février 1943, Document n° 59, R. Rainero, *op. cit.*, p. 597.
43. - Compte-rendu de la rencontre entre le Duce et le général Vacca Magiolini, 3 octobre 1942, document n° 55, R. Rainero, *op. cit.*, p. 578.
44. - C. Vasserot rapporte dans ses "*Mémoires*", ses rencontres dans l'arrière-pays niçois au cours de ses sorties d'inspection : "Nous croisions très souvent des colonnes de muletiers italiens. L'impression de laisser-aller, de désordre, de pauvreté, d'absence de toute autorité que nous donnaient ces détachements était profonde et justifiée". *op. cit.*, p. 26.
45. - Memorandum du Duc, le 31 mars 1940, cité par R. Rainero, *op. cit.*, p. 10.
46. - Procès-verbal de la rencontre du Duce avec le général Magiolini, le 12 février 1943, Document n° 59, R. Rainero, *op. cit.*, p. 600.
47. - A.D.A.M., 616 W242.
48. - A. Dupouy. "Les forts de l'Esseillon", *Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, tome XXVI.
49. - J-L. Panicacci, *op. cit.*, p. 173.
50. - Nicot de Villemain, "*Guerre 1939-1945. Les armées à Nice*". Document inédit, Musée Masséna, Archives.
51. - Lettre du Préfet au sous-préfet de Grasse aux maires du département du 18 novembre 1942. "Je veux vous préciser quelle doit être votre attitude à l'égard des autorités italiennes. Vous n'êtes pas occupés. Les troupes italiennes ne sont pas des troupes d'occupation, mais des troupes d'opération. C'est ce terme que vous aurez d'ailleurs désormais à employer. La souveraineté des autorités françaises est donc intégralement maintenue. Sous mon autorité, vous conservez la plénitude de vos pouvoirs... Seuls les drapeaux français doivent être arborés sur les bâtiments publics. Je vous précise, qu'en principe, les autorités italiennes n'ont pas à arborer le drapeau italien sur les locaux où elles sont cantonnées."
52. - Voir Document n° 19, R. Rainero, *op. cit.*, p. 440. R. Schor, *Monseigneur Paul Rémond*, Ed. Serre, Nice, 1984.
53. - R. Schor, "Le parti populaire français dans les Alpes-Maritimes (1936-1939)", *Cahiers de la Méditerranée*, n° 33-34, décembre 1986-juin 1987, Nice, p. 99-125.
54. - *Nice Historique*, 1991, n°3. "Images et visages du pays niçois", p. 112. "En juin 1940, au moment de la déclaration de guerre de l'Italie, en plein exode des populations de Menton à Nice, pour arrêter la panique et recevoir les Italiens comme il convenait, j'ai fait recouvrir la ville de ces affiches. En arrivant, les troupes de Mussolini furent aussitôt fixées sur nos sentiments. Je tiens beaucoup à ce que cette affiche figure aux archives!" (Note de Jean Médecin remise avec l'affiche au Musée Masséna.)
55. - Nicot de Villemain, *op.cit.*
56. - Lettre du 14 juillet 1943 adressée par le Commandement Suprême italien à Vichy au Secrétaire d'Etat français de la Défense. "L'autorité militaire suit depuis longtemps les agissements du Maire de Nice, le sénateur Jean Médecin. Monsieur Médecin n'a pas laissé passer une occasion de manifester son animosité à l'égard des troupes d'occupation en affirmant ouvertement sa solidarité avec les adversaires de l'Axe et en mettant en oeuvre tous les moyens en son pouvoir pour torpiller systématiquement toute initiative de collaboration. Donc le Commandement de l'Armée se trouve dans la nécessité de demander la destitution de sa charge et son éloignement de la zone occupée par les troupes italiennes."

---

AUTEUR

PAUL ISOARD

Université de Nice-Sophia-Antipolis